

**CONVENTION DE PARTENARIAT**

**AVEC LE CREDIT MUTUEL**

**Caisse de Rouen Saint-Sever et de Petit –Couronne.**

L'AVS a passé une convention de partenariat avec la Caisse du Crédit Mutuel afin de mettre en place une opération publicitaire permanente ayant pour objectif de valoriser l'image de la Caisse du Crédit Mutuel.

De nombreux avantages en découlent. Ils sont destinés d'une part aux adhérents de l'AVS majeurs et mineurs ainsi qu'aux enfants et conjoints des adhérents, voire à d'autres personnes présentées par les adhérents.

Les 40 premières personnes sont concernées par les avantages clients présentés ci-dessous :

- Ouverture d'un «compte bienvenue» au Crédit Mutuel et/ou tout autre produit financier.
- Forfait tel mobile.
- Mutuelle santé.
- Assurances.
- Etc

**La personne concernée bénéficie d'une prime de 30 €**

**L'AVS bénéficie d'une prime de 30 €**

***A vous de lancer les démarches partenariales et commerciales.....***

Noel de Coligny

Président AVS

Pour tous renseignements : caisse du Crédit Mutuel de Petit- Couronne : 0 820 09 0034